Extrait du Le Vénissian

http://levenissian.fr/Expulsions-Michele-Picard-au,1444

Expulsions : Michèle Picard au tribunal administratif

- Vénissieux -

Date de mise en ligne : mercredi 14 mai 2014

Copyright © Le Vénissian - Tous droits réservés

RENDEZ-VOUS MARDI 20 MAI DES 13H30

DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

pour soutenir Michèle Picard qui vient de recevoir sa convocation concernant ses arrêtés pour s'opposer aux expulsions locatives, saisies mobilières et coupures d'énergies.

L'audience aura lieu à 14H00, salle 6,

Tribunal administratif de Lyon
84, rue Duguesclin à Lyon 3°

Arrêtés interdisant les expulsions locatives, les coupures d'énergies et les saisies mobilières

<dl class='spip_document_3803 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;width:300px;'>[JPEG - 16.2 ko]

Depuis le 1er avril, au lendemain de la trêve hivernale, les expulsions locatives peuvent reprendre. Le collectif des associations unies, fédérant 34 associations de lutte contre l'exclusion et la pauvreté lance un cri d'alarme sur une situation qui ne cesse de s'aggraver au fil des ans. Selon les chiffres, 40 000 à 45 000 familles pourraient se retrouvées sans toit, malgré l'intention affichée par la loi Dalo.

Depuis 4 ans, Michèle Picard n'a de cesse d'alerter sur les conséquences tragiques que peuvent engendrer les expulsions. En 2013, nous avons été placés face à l'horreur avec le suicide d'une septuagénaire vénissiane découvert lors de l'exécution de son expulsion. La mort d'un homme âgé quelques jours après son expulsion a aussi fortement marqué les consciences.

Cette année encore, elle entend interpeller les pouvoirs publics avant que l'actualité ne soit marquée par de nouveaux drames humains. Un acte responsable, un acte de désobéissance civique assumé par un maire, une élue de la République qui assume pleinement ses responsabilités face à l'urgence sociale et à l'exclusion. Un acte de résistance pour que les droits fondamentaux pour tous inscrits dans la Constitution soient respectés.

Depuis 2009, Michèle Picard tente de combattre l'intolérable et défend le droit à une vie digne pour tous. Cette année encore, elle a pris des arrêtés interdisant sur le territoire de sa commune les expulsions locatives, les coupures d'énergies et les saisies mobilières, pour les personnes les plus en difficulté et en fragilité pécuniaire, notamment les personnes âgées, retraitées, au chômage ou encore les familles monoparentales. Vous trouverez ci-joint les 3 arrêtés déposés en Préfecture ce jour.

Enfin, Michèle Picard a apporté son soutien au rassemblement organisé ce jour par la Fédération CNL du Rhône pour dire non aux expulsions locatives et à la hausse des charges de loyers.

Copyright © Le Vénissian